

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 1er JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	9	14

Date de convocation
26/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :

BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène

Absents

HUGOT Damien
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Absents représentés

CHARVOT Catherine donne pouvoir à **ROGER Anne**
JOHNSON Rémi donne pouvoir à **PESENTI Daniel**
PEREIRA Christophe donne pouvoir à **BOUMAZA Malika**
MANNEQUIN Jacques donne pouvoir à **GNAEGI Éric**
VERHEECKE Bénédicte donne pouvoir à **GROSSET Joëlle**

Mme. COLLIN Adeline a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Terrain de football : convention de servitude avec l'Association Foncière de Remembrement de Lusigny-sur-Barse

N° de délibération : 2024_50

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	14	14	0	0	0

Annexe : projet de convention de servitude

Par délibération n°2023-47 du 30 octobre 2023, le Conseil municipal a acté le principe de création d'un terrain de football synthétique et a autorisé Madame le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels en lien avec l'exécution de ce projet.

Par délibération n°2024-42 du 14 juin 2024, le Conseil municipal a approuvé un projet de convention de servitude afin de permettre à la commune de busser partiellement la parcelle cadastrée AD n°33 (fonds servant) appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Lusigny-sur-Barse (AFR) et d'y autoriser une servitude de passage au bénéfice de la parcelle cadastrée ZH n°43 (fonds dominant) appartenant à la commune.

Par délibération du 22 juin 2024, le Bureau de l'AFR a approuvé un projet de convention modifié par rapport au projet transmis par la commune. Les modifications présentées portent notamment sur la longueur du busage. Ceci amène le Conseil Municipal à re délibérer sur un nouveau projet de convention de servitude, joint en annexe au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'ABROGER la délibération n°2024-42 du 14 juin 2024 ;
- D'APPROUVER le projet de convention de servitude tel que joint en annexe au présent rapport ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Lusigny-sur-Barse. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LUSIGNY-SUR-BARSE' around the perimeter and the year '10270' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.